

# Guide et Modèle : Demander une rupture conventionnelle lors de la vente de votre entreprise

---

## Contexte et conseils stratégiques

- La vente d'une entreprise ne constitue pas un motif de licenciement automatique.
- La rupture conventionnelle est une solution amiable permettant de quitter l'entreprise tout en conservant ses droits au chômage.
- Il est conseillé d'aborder le sujet avant la finalisation de la vente, tant que l'employeur actuel est encore décisionnaire.
- Préparez vos arguments : changement de management, incertitude sur le poste, ou projet professionnel personnel.

## Étapes à suivre

- Sollicitez un entretien informel avec votre employeur pour tâter le terrain.
- Préparez une lettre formelle de demande de rupture conventionnelle si l'entretien est positif.
- Négociez l'indemnité de rupture (elle doit être au moins égale à l'indemnité légale de licenciement).
- Signez la convention de rupture et respectez le délai de rétractation de 15 jours calendaires.
- Transmettez le dossier à la DREETS pour homologation.

## Modèle de lettre de demande

- Objet : Demande de rupture conventionnelle de mon contrat de travail.
- Madame/Monsieur, dans le contexte actuel de cession de notre entreprise, je souhaite vous proposer une rupture conventionnelle de mon contrat de travail.
- Cette démarche s'inscrit dans une volonté commune de sécuriser mon départ tout en assurant une transition fluide pour l'activité.
- Je souhaiterais convenir d'un entretien afin d'échanger sur les modalités de cette rupture et sur une date de fin de contrat qui conviendrait aux deux parties.
- Je reste à votre entière disposition pour convenir d'une date de rendez-vous à votre convenance.